



DEMANDE D'UN CERTIFICAT DE DÉCHARGE

Utilisez ce formulaire si vous êtes le représentant légal d'une succession, d'une entreprise ou d'un bien et que vous demandez un certificat de décharge avant de répartir les biens de la succession, de l'entreprise ou de la fiducie. Un représentant légal est un exécuteur testamentaire, un administrateur, un liquidateur, un fiduciaire ou une autre personne, sauf un syndic de faillite.

Envoyez ce formulaire au directeur adjoint de la Division de vérification de votre bureau des services fiscaux. **Ne joignez pas** ce formulaire à la déclaration. Vous pouvez obtenir l'adresse de votre bureau des services fiscaux en allant à www.arc.gc.ca/joindre.

N'envoyez pas ce formulaire avant d'avoir vérifié les points suivants :

- vous avez produit toutes les déclarations de revenus requises et reçu les avis de cotisation s'y rapportent;
- nous avons reçu le paiement complet des montants suivants (ou, sinon, des garanties de paiement) : les impôts sur le revenu (y compris les impôts provinciaux et territoriaux que nous administrons), les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations d'assurance-emploi, et tous les intérêts et pénalités qui s'y rapportent.

Joignez les documents suivants à ce formulaire pour nous aider à délivrer le certificat sans délai :

- une copie du testament, y compris tous les codicilles, les renonciations ou les désistements ainsi que tous les documents d'homologation. Si le particulier est décédé sans testament, joignez une copie du document nommant un administrateur (par exemple les lettres d'administration ou les lettres de vérification émises par un tribunal successoral);
- une copie de l'acte de fiducie pour les fiducies entre vifs;
- un relevé qui comprend la liste des biens et le plan de répartition, y compris la description de chaque bien, le prix de base rajusté et la juste valeur marchande à la date du décès et de la répartition si cette dernière a eu lieu à une date différente. Fournissez également le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale ou le numéro de compte des bénéficiaires ainsi que leur lien de parenté avec la personne décédée. Si un relevé des biens a été établi pour un tribunal d'homologation, nous en acceptons généralement une copie, de même qu'une liste de tous les biens que la personne décédée possédait avant son décès et qui sont passés directement à des bénéficiaires;
- tout autre document nécessaire pour prouver que vous êtes le représentant légal;
- une lettre d'autorisation signée par vous si vous désirez que nous communiquions avec une autre personne ou une autre entreprise, ou si vous voulez que le certificat de décharge soit envoyé à une adresse différente de la vôtre.

Pour en savoir plus, consultez la circulaire d'information IC82-6, *Certificat de décharge*, ou composez le **1-800-959-7383**.

N'INSCRIVEZ RIEN ICI

Nom de la personne décédée, de la société ou de la fiducie, selon le cas	
Adresse	
Numéro d'assurance sociale, numéro d'entreprise, ou numéro de la fiducie, selon le cas	Date du décès ou date de la liquidation, selon le cas
Nom du représentant légal (s'il y en a plus d'un, veuillez fournir les détails sur une feuille distincte)	
Adresse du représentant légal (nous enverrons le certificat de décharge à cette adresse)	
Fonction du représentant légal (par exemple, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur, fiduciaire)	Numéro de téléphone

Période visée

Je demande un certificat de décharge pour la période se terminant le _____

Déclarations de revenus produites

Avez-vous produit une déclaration pour l'année du décès? Oui Non

Si *oui*, indiquez le ou les genres de déclarations de revenus que vous avez produites. Pour plus de renseignements, procurez-vous les guides : T4011, *Déclarations de revenus de personnes décédées*, T4012, *T2 – Déclaration de revenus des sociétés* et T4013, *T3 – Guide des fiducies*.

<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration finale	<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration de droits ou de biens	<input type="checkbox"/> T2 – Déclaration de revenus des sociétés
<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration de revenus d'une fiducie testamentaire	<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration d'un associé ou d'un propriétaire unique	<input type="checkbox"/> T3 – Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies

Attestation et engagement

Je demande un certificat de décharge au ministre du Revenu national. Le certificat indiquera que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a reçu le paiement complet, ou des garanties de paiement acceptables, pour les montants dus (ou qui pourraient raisonnablement le devenir) par la personne décédée, la société ou la fiducie nommée ci-dessus. Ces montants comprennent les impôts (y compris les impôts provinciaux et territoriaux administrés par l'ARC), les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations d'assurance-emploi et tous les intérêts et pénalités qui s'y rapportent. Le certificat s'applique à l'année d'imposition où les biens sont répartis et à toutes les années précédentes pour lesquelles je dois (ou il est raisonnable de croire que je devrai) de tels montants en tant que représentant légal de la personne décédée, de la société ou de la fiducie visée. Je m'engage à répartir les biens aussitôt que possible après que j'aurai reçu le certificat de décharge.

Date	Fonction (par exemple, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur ou fiduciaire)	Signature
Date	Fonction (par exemple, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur ou fiduciaire)	Signature